

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de novembre, à huit heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie de Salles-de-Barbezieux, sous la présidence de Monsieur Michel VARENNE, maire de la commune.

Convocations faites le : 30 octobre 2023

Présents : M.M. Michel VARENNE, Stéphane FEUILLET, Jean Louis NAU, Jean-Marie DROCHON, Geoffroy GIRARDEAU, Régis RABY et Mmes Françoise VIALLE, Karine DANCHÉ.

Absente excusée : Mme Marjorie LARIGNON

Nombre de membres :
- en exercice : 09
- présents : 08
- votants : 08

Secrétaire de séance : M. Stéphane FEUILLET

Le procès-verbal de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour de la séance :

- Dossier « Projet Intergénérationnel »
- Point sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Attributions de compensation – CDC4B Sud Charente
- Approbation du rapport d'activité 2022 – CDC4B Sud Charente
- Voiries – Bâtiments
- Location salle socioculturelle
- Consultation du public – EARL Michonneau et fils
- Questions diverses

Dossier « Projet Intergénérationnel »

M. le Maire expose aux membres du conseil l'avancée du dossier et notamment le local associatif renommé en « Maison des associations ». Il retrace la présentation de l'ATD16 lors de la réunion du 25 octobre dernier, en présence de M. Mickaël PASQUIER du Pays Sud Charente, de Mme Lola DAVIDSON directrice de l'AMI « Logement de Demain » et de M. Florian LAURENCON, responsable d'appels d'offres.

M. le Maire précise qu'à l'issue de cette réunion, il était nécessaire de réajuster le projet et particulièrement la surface qui serait à réduire légèrement.

Par ailleurs, une réunion est envisagée le 23 novembre 2023 à la Sous-Préfecture pour présenter l'ensemble du projet et s'informer sur les demandes de subventions.

Le calendrier pourrait se présenter ainsi : Appel d'offres pour un architecte début 2024 – Appel d'offres pour les artisans juin 2024 – Début des travaux 2025 pour une finalisation au 1^{er} trimestre 2025.

Enfin, M. le Maire précise que, pour la partie « Village Sénior », le projet semble trop important pour qu'il puisse être géré uniquement par la commune. Une prise en charge financière par des bailleurs sociaux serait la piste à privilégier.

Point sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

M. le Maire présente au conseil les terrains retenus pour la commune.

Validation lors du conseil communautaire courant décembre 2023. D'ici là, des recours peuvent encore avoir lieu.

Attribution de compensation – CDC 4B Sud Charente

M. le Maire informe les membres du conseil qu'une réunion communautaire s'est tenue pour une éventuelle revalorisation des attributions de compensation.

Approbation du rapport d'activité 2022 – CDC 4B Sud Charente (Délibération n° 05-2023/15)

M. le Maire informe le conseil municipal que M. le Président de la communauté de communes des 4B Sud Charente a adressé à chaque maire des communes adhérentes, un rapport retraçant l'activité de son EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale).

Ce rapport d'activité a été adopté à l'unanimité en conseil communautaire du 08 septembre 2023.

M. le Maire donne lecture du rapport 2022 qui regroupe les éléments suivants :

- le rapport retraçant l'activité de la communauté de communes sur l'année écoulée,
- le rapport financier 2022 de la communauté de communes,
- le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif,

- le rapport 2022 de la commission intercommunale d'accessibilité,
- le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public des déchets, élaboré par Calitom,
- le rapport 2022 sur le service d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le rapport annuel d'activité 2022 de la communauté de communes des 4B Sud Charente

Voiries – Bâtiments

Le Conseil Municipal dresse l'état des lieux des différents travaux pour l'année 2024

Travaux de voirie prévus :

- Maine à Beraud : refaire la partie basse
- Impasse des canards : à revoir
- Chez Savarit : réfection du chemin
- Chez Loiseau : réfection du chemin
- La chiche : réfection du chemin
- Chez Magner : réfection d'une partie du chemin (Partie située en face du numéro 30)
- Le petit peu : à étudier
- Chemin du gymnase : présence de trous (A charge de la CDC 4B Sud Charente)

Travaux bâtiment prévus :

- Devis : A établir pour le chiffrer le démoissage des toitures de 3 bâtiments communaux
- Ancienne mairie : Présence de fuites + prévoir la réparation / changement de la gouttière

Autres travaux :

- Elagage : le long du pont (saule pleureur) + haie à tailler au niveau du parking du bourg + arracher la haie située le long du cimetière
- Pose du miroir devant chez Ribéret

Tarifs de la location - Salle socioculturelle

M. le Maire informe les membres du conseil que les désistements tardifs des locations sont de plus en plus fréquents et qu'ils génèrent une perte financière pour la commune. En effet, le délai est trop court pour que la salle socioculturelle soit à nouveau mise en location. Afin de palier à ce désagrément, il propose que les chèques de réservation soient systématiquement mis en paiement un mois avant la location sauf impératifs justifiés.

M. le Maire rappelle la gratuité de la salle socioculturelle pour les personnels appartenant aux services de secours de l'État (pompiers, gendarmerie) dans le cadre de leurs fonctions (pas pour une location personnelle) ainsi que pour les partenaires caritatifs.

Par ailleurs, sachant que ces derniers ainsi que les associations communales restent vigilants à la consommation électrique lorsqu'ils utilisent la salle socioculturelle, il propose que les quatre-vingt premiers euros de consommation soient laissés à la charge de la commune et qu'au-delà, le locataire s'engage à régler ce qu'elle a consommé.

Le conseil municipal APPROUVE ces mesures.

Consultation du public – EARL Michonneau et fils – Demande d'enregistrement portant sur la modification d'un élevage de porcs bio situé à REIGNAC (Délibération n° 05-2023/16)

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation du public d'une durée de 4 semaines, du lundi 30 octobre à 13h00 au lundi 27 novembre 2023 à 17h00 est organisée à la mairie de REIGNAC, concernant la demande d'enregistrement présentée par l'EARL Michonneau et fils pour une modification d'un élevage de porcs bio.

M. le Maire présente le dossier et indique que le conseil municipal est appelé à donner son avis.
Le conseil municipal émet un avis favorable à cette modification.



Questions diverses

- Réunion communautaire du 16 novembre 2023
- Vœux 2024 : 13 janvier 2024 à 17 heures
- Repas des Aînés : 23 mars 2024
- Calitom
- Formation PSC1 : Une participation de 40 euros sera réglée à l'organisme par chaque participant à la formation. Le solde restera à la charge de la commune (Frais de déplacement de 15 € + les plateaux repas + participation de 20 € aux frais de formation par participant).
- Certification d'adressage : M. le Maire informe les membres du conseil que les communes ont obligation de certifier les adresses de leur commune avant le 1^{er} janvier 2024. A cet effet, l'état a mis en place une application pour que les communes puissent certifier leurs adresses, voies et toponymes. Actuellement, la commune a certifié toutes ses voies – 186 adresses sur 277 qui comportent également les numéros de réserves pour lesquels des commentaires ont été apposés.
- Décorations de Noël : Le 2 décembre à 8h30
- Journal communal : commission à réunir
- Conseil municipal des jeunes : bilan et dates élections à demander à Stanislas PASQUET et Romuald (demande faite et acceptée lors de la cérémonie du 11 novembre)

Prochaine date de réunion : 13 décembre 2023

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 10 heures 15.

Suivent les signatures :

<p>Le Maire, M. Michel VARENNE</p> 	<p>Le secrétaire de séance, M. Stéphane FEUILLET</p> 
--	---